



Infos et Règlements Intérieurs

2025 - 2026

Familles Rurales

Un Mouvement au service des familles

Familles Rurales est le premier Mouvement familial de France. Composé de 2 500 associations locales, il regroupe 180 000 familles adhérentes. 40 000 bénévoles et 20 000 salariés animent le réseau. Le Mouvement ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle.

Depuis plus de 70 ans, le Mouvement remplit différentes missions :

- Répondre aux besoins des familles
- Défendre leurs intérêts
- Accompagner les parents dans leur mission d'éducation
- Participer à l'animation des territoires ruraux

Toutes ces missions se fondent sur les mêmes valeurs : la responsabilité, le respect des différences, la solidarité, l'accueil et le soutien des plus fragiles, la participation et l'engagement dans la société.

Les Bénévoles

L'association de Tauxigny (association loi 1901), membre de la fédération départementale, régionale et nationale constitue un mouvement qui permet aux familles de s'engager, de réfléchir et de créer ensemble des activités de proximité qui répondent aux besoins de chacun.

> **Le Conseil d'administration** est composé de 6 **membres**, élus annuellement lors de l'Assemblée Générale.

Président : Mathieu Durand

Vice-présidente : Christelle Grosjean

Trésorière : Elodie Besson

Secrétaire : Mélanie Guareschi

Les membres du Conseil d'Administration sont Shehérazade Badi et Sarah Bastide.

Tous les mois le Conseil d'administration se réunit et :

- * Réfléchit à l'orientation générale de la structure
- * Propose des actions sur le budget et la gestion du personnel
- * Aide à l'organisation des activités, des manifestations,...

L'équipe d'animation

Elle est composée :

- d'une Directrice/Coordinatrice : Ketty Dalonneau
- d'animateurs : Aurélie Bertil, Valérie Gabillon, Fabienne Régis, Léa Ravier, Ambre Lefèvre-Crouzet et Amandine Avenet.

Charte de Droits de l'Accueil Collectif de Mineurs du

« Pas de Lézard »

« Être acteur de ses temps de loisirs »

Article 1 : Ce que je peux faire

- Participer aux jeux proposés,
- Jouer,
- S'amuser,
- Rigoler,
- S'exprimer, échanger,
- Donner, proposer des idées¹,
- Chanter (sauf au moment des repas),
- Se reposer,
- Prévenir un adulte quand je veux aller aux toilettes,
- Partager,
- Ranger le matériel sorti,
- Participer à la vie collective (aider à débarrasser la table, nettoyer la table...).

Article 2 : Ce que je ne peux pas faire :

- Courir à l'intérieur,
- Sauter (sur les banquettes),
- Se pousser,
- Se bagarrer,
- Crier,
- Se faire mal.

Article 3 : Ce que je respecte :

- Les autres : pas de gros mots, ne pas s'insulter, ne pas couper la parole,...
- L'hygiène : se laver les mains avant d'aller manger, après le passage aux toilettes,...
- Le matériel
- Les consignes des animateurs

Article 4 : Ce qui vient de la maison

Je peux apporter des jeux de sociétés, des livres, des bonbons...à l'ALSH s'il y a un intérêt collectif sinon je laisse à la maison (poupées, voitures...). Dans l'éventualité où la règle n'est pas respectée, le jeu (ou autre) sera conservé dans le bureau de la directrice jusqu'au retour des parents.

Les doudous chez les petits sont autorisés si besoin pendant les animations mais pas les tétines (sauf pour la sieste).

Article 5 : En cas de non respect des règles

L'équipe d'animation appliquera une sanction adaptée en fonction de l'âge des enfants et en fonction de la gravité de la bêtise. La directrice se réserve le droit de prévenir les parents pour tout manquement à ces règles.

Règlements Intérieurs

- > Règlement de l'accueil périscolaire
- > Règlement des Mercredis
- > Règlement des Petites et Grandes Vacances

Préambule

L'Association Familles Rurales de Tauxigny Saint Bauld (loi 1901) est agréée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et bénéficie d'une aide financière de la CAF Touraine, de la Municipalité de Tauxigny Saint Bauld et de la Communauté de Commune Loches Sud Touraine sur tous les temps d'accueil.

Une adhésion au mouvement Familles Rurales est obligatoire pour participer aux activités proposées. La cotisation familiale annuelle est de 29€.

L'enfant est placé au cœur du projet éducatif de l'Association, repris dans le projet pédagogique de l'équipe d'animation : les activités prennent donc en compte les demandes, les besoins et le rythme de chaque enfant. Les activités peuvent avoir lieu en intérieur aussi bien qu'en extérieur. Des activités à thèmes peuvent être proposées.

Les enfants ont nommé, il y a quelques années, cet accueil de loisirs basé à Tauxigny « Pas de Lézard».

Inscrire les enfants permet une meilleure gestion pour un meilleur accueil.

Pour pouvoir participer aux activités, les enfants devront obligatoirement avoir un dossier complet et avoir été inscrits sur le portail famille :

- > Fiche de renseignements (Nom et N° de contrat d'assurance de responsabilité civile + numéro CAF)
- > Fiche sanitaire de liaison

Tout changement de situation (numéros de téléphone des personnes à prévenir en cas d'urgence) doit nous être signalé et modifié sur le dossier du portail famille au plus vite.

En cas de pathologie importante et/ou de Projet d'Accueil Individualisé, la famille rencontrera la directrice pour vérifier la faisabilité des activités et la conduite à tenir si besoin. L'équipe, de son côté, veillera à un accompagnement adapté.

Il est obligatoire de respecter la Charte des Droits de l'Accueil Collectif de Mineurs « Pas de Lézard ».

En cas de manquement aux règles de vie, la famille sera informée, et si les problèmes persistent, un renvoi temporaire pourra être décidé conjointement par la Directrice et le Conseil d'administration.

Règlement Intérieur du périscolaire



Le matin de 7h15 à 8h30★

Le soir de 16h15 à 18h45

L'équipe accueille les enfants dans les locaux de l'école élémentaire, Rue du Stade.

Pour garantir la qualité de l'accueil et la sécurité des enfants, les parents doivent impérativement inscrire leur(s) enfant(s) sur le portail famille.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les délais.

En cas de non inscription, l'enfant ne sera pris en charge par l'équipe d'animation.

Toute modification d'inscription devra se faire sur le portail au maximum le vendredi à 12h00 de la semaine précédente.

Les enfants ne seront remis qu'aux parents ou aux personnes préalablement désignées.

En cas de retard le soir, il est essentiel de prévenir l'équipe au 02.47.94.32.13 ou au 06.82.55.16.14. **En cas de retards répétés des familles (heure de fermeture 18h45), la directrice enverra une lettre d'avertissement. Au bout de 3 lettres, l'enfant sera exclu pendant 15 jours du périscolaire.**

Combien ça coûte?

Tarif à l'heure entamée le matin et à la demi-heure entamée le soir :

QF<830 =1.30€/heure

QF>831=1.60€/heure.

Le goûter fourni aux enfants est facturé 0.75€

Comment je paie ?

Par chèque à l'ordre de Familles Rurales

Par ticket CESU, Chèques vacances²

Par virement³

En espèces⁴

★ le CA a décidé de ne pas facturer le temps de 7h15 à 7h30

2 Nous ne rendons pas la monnaie

3 Merci de noter les noms et numéro de facture dans le libellé

4 Un reçu vous sera fourni

Règlement Intérieur des Mercredis



5 formules:

Le matin avec repas (de 7h15 à 13h30) ★ 1

Le matin sans repas (de 7h15 à 11h30) ★ 2

L'après midi avec repas (de 11h30 à 18h30) 3

L'après midi sans repas (de 13h30 à 18h30) 4

La journée complète (de 7h15 à 18h30) ★ 5

Les activités sont encadrées soit par des animateurs permanents, soit par des intervenants extérieurs à la structure : activités sportives et culturelles proposées par groupes d'âges (PS/MS/GS/CP,CE1/CE2,CM1,CM2).

L'organisation, le fonctionnement et les modalités d'inscription sont les mêmes que ceux des petites et grandes vacances (pages 8,9 et 10).

Combien ça coûte?

Quotient Familial		Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond
Tranche 1	QF < 600	0,7%	2,50 €	4,20 €
Tranche 2	QF de 601 à 800	0,8%	4,81 €	6,40 €
Tranche 3	QF de 801 à 1100	0,9%	7,21 €	9,90 €
Tranche 4	QF de 1101 à 1300	1%	11,01 €	13,00 €
Tranche 5	QF de 1301 à 1500	1,05%	13,66 €	15,75 €
Tranche 6	QF > 1501	1,10%	16,51 €	17,00 €

Exemples:

Pour une journée complète: QF x Taux d'effort

Pour le matin + repas: QF x Taux d'effort / 11h x 6h

★ le CA a décidé de ne pas facturer le temps de 7h15 à 7h30

1 Amplitude d'ouverture de 6.25 heures

2 Amplitude d'ouverture de 4.25 heures

3 Amplitude d'ouverture de 7 heures

4 Amplitude d'ouverture de 5 heures

5 Amplitude d'ouverture de 11.25 heures

Règlement Intérieur des Petites et Grandes Vacances



Vacances¹

Maternelle:

07h15 à 10h00 : accueil échelonné
10h00 à 11h30 : activités
11h30 à 12h30 : repas
12h30 à 13h30: temps calme
13h30 à 16h00 : sieste (PS) ou activités
16h00 à 16h30 : goûter
16h30 à 18h30 : sortie échelonnée

Primaire:

07h15 à 10h00 : accueil échelonné
10h00 à 12h30 : activités
12h30 à 13h30 : repas
13h30 à 16h00 : activités
16h00 à 16h30 : goûter
16h30 à 18h30 : sortie échelonnée

Les enfants sont accueillis dans les locaux Rue du Stade, à partir de leurs présences à l'école (soit vers 3 ans) et jusqu'à 12 ans révolus.

L'inscription sur le portail devra être fait au plus tard à la date indiquée (date indiquée dans le portail), au-delà de cette date, toute absence (hors raison médicale, d'un évènement grave (hospitalisation, accidents..., changement de situation professionnelle : perte d'un emploi, modifications imposées par l'employeur,...)) sera facturée.

^[1]Amplitude d'ouverture de 11.25 heures

Les inscriptions se feront en fonction du nombre de places, au plus tard à la date fixée sur le portail. Pour les dates de fermeture : des vacances de fin d'année : 1ere semaine des vacances et des vacances d'été : dernière semaine de juillet et deux premières semaines d'août.

L'Association se réserve la possibilité de ne pas ouvrir l'accueil de loisirs en cas d'effectif inférieur à 10 enfants et préviendra les familles.

Le soir, les enfants ne seront remis qu'aux parents ou aux personnes préalablement désignées et notifiées sur le portail.

Il est fortement recommandé aux familles d'habiller leurs enfants avec des vêtements ayant des étiquettes (nom, prénom) pour éviter toutes pertes ou échanges. Pour les vacances, il est demandé aux familles d'habiller leurs enfants avec des vêtements permettant toutes activités sportives ou autres...

En cas de retard des familles (heure de fermeture 18h30) la directrice enverra une lettre d'avertissement. Au bout de 3 lettres, l'enfant sera exclu pendant 15 jours de l'Accueil de Loisirs.

Vacances
Prix plancher / journée : 2€50
Prix plafond / journée : 17€00

Quotient Familial	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond
Tranche 1 QF < 600	0,7%	2,50 €	4,20 €
Tranche 2 QF de 601 à 800	0,8%	4,81 €	6,40 €
Tranche 3 QF de 801 à 1100	0,9%	7,21 €	9,90 €
Tranche 4 QF de 1101 à 1300	1%	11,01 €	13,00 €
Tranche 5 QF de 1301 à 1500	1,05%	13,66 €	15,75 €
Tranche 6 QF > 1501	1,10%	16,51 €	17,00 €

Comment je paie ?

Par chèque à l'ordre de Familles Rurales

Par ticket CESU, Chèques vacances²

Par virement³

En espèces⁴

La facturation est mensuelle. Elle s'effectue à terme échu.

Le paiement doit se faire au maximum dans les 30 jours suivant réception.

Le non règlement des factures dans le temps impartis peut entraîner une exclusion temporaire.

Une exclusion définitive peut être décidée en cas de non-paiements répétés. De plus, l'association pourra refuser une inscription tant que le règlement des factures antérieures ne sera pas effectué en totalité. Toutefois, en cas de difficultés financières, les parents sont invités à contacter la direction qui examinera la situation.



LOCHES SUD TOURAIN

Communauté de communes



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h15 8h30	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire
08h30 12h00	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT		ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT
12h00 13h45	PAUSE MERIDIENNE	PAUSE MERIDIENNE	ALSH	PAUSE MERIDIENNE	PAUSE MERIDIENNE
13h45 16h15	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT		ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT
18h30 18h45	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire



Madame, Monsieur,.....

Responsable légal de l'enfant /des enfants

.....
atteste avoir pris connaissance des règlements intérieurs
de l'accueil périscolaire, de l'accueil de loisirs de Tauxigny
et du mercredi et déclare l'accepter.

Date : Signature :